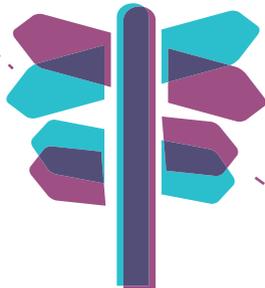


ACCOMPAGNER LES AGENTS EN PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT (PPR)



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT,
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

LA PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT

Dans la cas d'une mobilité contrainte entraînant un reclassement, l'appréhension du changement (stress, confiance en soi...) est une situation difficile à gérer par l'agent concerné en premier lieu.

Le fonctionnaire reconnu médicalement inapte à l'exercice de ses fonctions bénéficie du droit à une période de préparation au reclassement (PPR).

La PPR a pour objectif de préparer les agents à leur reclassement dans un autre emploi sur une période de 12 mois pouvant comporter des périodes de formation, d'observation et de mise en situation sur un ou plusieurs postes.



Le CNFPT propose une offre de formation à destination des services RH pour accompagner les agents de leur collectivité et une offre pour les agents en situation de reconversion professionnelle.

L'OFFRE DE FORMATION DU CNFPT DESTINÉE AUX AGENTS DES RESSOURCES HUMAINES AFIN DE RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES DU RECLASSEMENT

■ Stage « **Accompagnement du reclassement professionnel** » (SXH1B)

Public : conseillers en évolution professionnelle et DRH.

Objectifs : analyser les pratiques en matière d'accompagnement des agents en situation de reclassement, appréhender les outils à la disposition d'une DRH, organiser un plan de prévention pour sa collectivité. Le stage fait partie de l'itinéraire Conseiller ou conseillère mobilité et parcours professionnel (I2D00).

■ Stage « **La maîtrise du droit à reclassement pour inaptitude physique** » (SXHoX ou SXHRD)

Public : DRH, responsables et gestionnaires de carrière.

Objectifs : maîtriser les règles de droit relatives au reclassement pour inaptitude physique, identifier et analyser les pratiques au sein des collectivités en matière de reclassement.

■ Stage « **La gestion des situations d'inaptitude et de reclassement** » (OL4PK)

Public : personnels des services des ressources humaines (assistant, gestionnaire et responsable).

Objectifs : approfondir les règles et procédures de gestion des situations de reclassement, mettre en place les modalités de gestion appropriées à la diversité des situations à traiter.

L'OFFRE DE SERVICE DU CNFPT À DESTINATION DES AGENTS EN SITUATION DE TRANSITION OU DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE

■ Stage « **Atelier de reconversion et de changement professionnel** » (SX909)

Public : agents en situation d'usure professionnelle, d'inaptitude physique ou de reclassement.

Durée : 7 jours en présentiel et une journée à distance.

Cette formation permet de :

- prendre conscience des enjeux personnels et professionnels de la mobilité contrainte,
- repérer les différentes étapes du changement pour se réinvestir dans une nouvelle voie professionnelle,
- se remobiliser en prenant conscience de ses ressources personnelles et professionnelles,
- construire son projet de réorientation professionnelle,
- définir son plan d'action et le présenter à sa collectivité.



Et pour aller plus loin dans l'accompagnement des agents en situation de reclassement, le CNFPT propose un itinéraire « **Construction de son projet de transition professionnelle, reconversion, reclassement** » (I2D44) :

■ Stage « **Connaissance de l'environnement territorial et des métiers au service de son projet de mobilité** » (SX985)

■ Stage « **Connaissance des dispositions statutaires, outils et dispositifs de formation pour conduire son projet de mobilité** » (SX986)

■ Stage « **Atelier CV, lettre de motivation et entretien de recrutement** » (SX991)

TÉMOIGNAGE

Je m'appelle Philippe, j'étais jardinier des espaces verts. Au bout de quelques années, j'ai eu des problèmes de santé. De retour de mon arrêt maladie, j'ai repris mon poste. Mais après quelques mois, j'ai fait un dossier d'inaptitude. Puis j'ai suivi le stage « Atelier de reconversion et de changement professionnel ». Ce stage m'a aidé à identifier les reconversions professionnelles possibles. Le métier d'agent d'accueil correspondait à mes compétences. Je suis maintenant agent d'accueil pour un château. Ce nouveau métier me plaît beaucoup et mes nouveaux employeurs sont très satisfaits.



Des ressources à consulter sur
www.cnfpt.fr

Une équipe à votre service

Pour trouver votre interlocuteur en délégation, rendez-vous sur

www.cnfpt.fr, rubrique :

[NOUS CONNAÎTRE >](#)

[L'ORGANISATION DU CNFPT >](#)

[LES DÉLÉGATIONS](#)



LE RÉPERTOIRE DES MÉTIERS TERRITORIAUX



ÉTUDE SUR LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES MOBILITÉS INTERNES DANS LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



LES VIDÉOS MÉTIERS



LES FICHES SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

80, RUE DE REUILLY - CS 41232 - 75578 PARIS CEDEX 12

T : 01 55 27 44 00 - F : 01 55 27 41 07

WWW.CNFPT.FR